



ATELIERS DE CONCERTATION : 2^{ème} séance
Mardi 9 février 2010
Compte-rendu

Ordre du jour :

Rappel de l'ordre du jour Désignation du gardien du temps Désignation du binôme de coordination et remise des documents (trame compte-rendu + 3 fiches tri des propositions)	5 min
Lecture et hiérarchisation des propositions d'actions recueillies et consignées dans la fiche tri des propositions → 10 propositions maximum retenues par objectif	35 min / objectif Total : 1h45

Remarques du chargé de mission Agenda 21 :

Concernant la 2^{ème} séance d'ateliers du 9 février dernier

■ L'objectif de la 2^{ème} séance d'ateliers était de hiérarchiser les pistes d'actions de manière à recueillir au maximum 10 pistes d'actions par objectif.

Les pistes d'actions retenues (et qui m'ont été transmises par les 4 ateliers) sont regroupées dans le tableau ci-joint. Cependant, pour 2 ateliers, il reste encore des choses à préciser avant la prochaine séance du 16 mars prochain :

- Atelier n°1 : L'envoi du compte-rendu par M Peyru cain a occasionné une question de Mme Martini au sujet des économies d'eau. Vous trouverez donc le détail des échanges ci-après.
- Atelier n°2 : D'après le compte-rendu de Mme Grim al (voir détails ci-après), l'objectif II.3. n'a pas pu être traité. Lors de la prochaine séance, les membres de l'atelier n°2 pensent traiter l'objectif II.3. et faire une visite de terrain dans Castelmaurou.

En ce qui concerne les ateliers n°3 et n°4, les documents de travail ont été remplis. Rien à signaler.

Le planning des ateliers et les objectifs de chaque séance ont été définis au mois de novembre. Madame le Maire souhaite que ce planning soit respecté et que les objectifs de séance soient maintenus.

Préconisations :

- ➔ Atelier n°1 : d'ici fin février, il serait souhaitable que les membres de l'atelier n°1 puissent statuer sur la présence ou non de pistes d'actions liées aux économies d'eau et qu'ils puissent préciser dans ce cas la nature de ces actions.
- ➔ Atelier n°2 : d'ici fin février, il serait souhaitable que les membres de l'atelier n°2 puissent préciser la nature des pistes d'actions pour l'objectif II.3. La visite de terrain pourrait être réalisée, mais à un autre moment que le 16 mars.

■ Suite au travail de synthèse des pistes d'actions issues de la 2^{ème} séance, la constatation est la suivante :

Les actions issues de la 1^{ère} séance (19 janvier) ont été regroupées par objectifs : pour un objectif donné, il y a des actions qui ont été proposées par le groupe en charge du dit objectif, mais il y a aussi des actions qui ont été proposées par les membres d'autres groupes. Or dans la priorisation des pistes d'actions, les actions venant de

« l'extérieur » du groupe (parfois de très bonnes idées) ont moins été soutenues et donc ont été jugées moins prioritaires que celles émises par le groupe.

La concertation sur l'Agenda 21 se veut un processus collectif : chaque membre du comité de concertation devrait défendre des propositions issues du collectif et non défendre uniquement ses propres propositions.

Préconisations :

Pour la 3^{ème} séance, il serait préférable de **fondre les groupes thématiques**.

En fonction du nombre total de participants réel, les personnes pourraient être réparties en 4 groupes. Chaque groupe examinerait un nombre limité d'actions, mais qui seraient issues des 4 ateliers.

Pour cela, dans la répartition des actions, il faudrait veiller à un mélange homogène des actions des 4 ateliers.

Cela permettrait à chacun de se familiariser davantage avec les actions proposées par d'autres

Concernant la suite de la concertation

■ Comme évoqué précédemment, Madame le Maire souhaite maintenir le planning initialement établi.

Lors de la 3^{ème} séance d'ateliers du 16 mars, et comme initialement prévu, l'objectif sera d'analyser les actions issues de la 2^{ème} séance par rapport au développement durable et aux modalités de mise en œuvre, à l'aide d'une grille d'analyse. Seulement 5 pistes d'action / objectif seront retenues à l'issue de la 3^{ème} séance.

Madame le Maire tient à remercier l'ensemble des membres du comité de concertation pour leur participation. Elle salue leur implication et la pertinence des actions proposées.

Toutefois, Madame le Maire tient à rappeler que le futur programme d'actions Agenda 21 sera composé d'un nombre limité d'actions : au minimum 12, au maximum 21. La Mairie souhaite s'engager sur un nombre d'actions restreint, dont elle est sûre de pouvoir conduire la réalisation.

La 3^{ème} séance d'ateliers permettra de :

- Voir si les pistes d'actions répondent à la stratégie pour l'Agenda 21 et quels impacts elles ont par rapport au développement durable
- Mettre au jour les conditions de mise en œuvre : délai de mise en œuvre, moyens de mise en œuvre (financiers, matériels, humains).

■ Une réunion plénière du comité de concertation est envisagée le mardi 27 avril 2010, de 20h30 à 22h30. Elle permettrait à chacun des ateliers de partager avec les autres le travail effectué. La mission Agenda 21 ferait la synthèse des actions retenues pour l'étude de faisabilité.

Cette information sera confirmée ultérieurement.

Atelier n°1 : Préserver l'environnement et le cadre de vie pour les générations futures	
Personnes présentes : CAL Betty, CARPENTIER Jean-Paul, LESPINASSE Robert, MARTINI Michèle, PEYRUCAIN Eric	
Excusés : BERNAT Philippe, BIELECKI Franck, FRESSY-PARVIN Leïla, HERREGODS Bob, HERREGODS Françoise, STINAT Monique, UFFERTE Christine	Binôme de coordination : LESPINASSE Robert PEYRUCAIN Eric

Compte-rendu de l'atelier n°1 : Transmis par M Peyrucain le 12/02

Actions identifiées sur chacun des objectifs suivants :

Objectif I.1: Participer à réduire le tonnage des ordures ménagères:

- Recyclage/Compostage: Concevoir une plaquette municipale aidant aux bons gestes pour le recyclage et le compostage: la plaquette sera réalisée par les habitants/élus pour les habitants. La plaquette devra être simple, claire, et adaptée aux vraies questions que l'on se pose. Le constat a été fait que la plaquette de DECOCET n'est pas pratique: on n'y trouve jamais la réponse aux questions que l'on se pose.

- Recyclage/Compostage: Inclure sur le site de la mairie une rubrique Recyclage/Compostage pour aider aux bons gestes pour le recyclage et le compostage. Faire vivre cette rubrique régulièrement, en fonction des diverses questions ou des différents besoins. Besoin de prévoir une capacité pour poser des questions pratiques.

- Recyclage: Etudier une solution de recyclage du papier plus simple, plus efficace et plus didactique pour les enfants des écoles. Le constat a été fait que la grosse benne d'aujourd'hui n'implique pas les enfants. Une solution pourrait être de fournir 4 bacs bleus à installer dans des endroits stratégiques de l'école afin que les enfants eux-même recyclent le papier usager. Petite difficulté toutefois: qui sortirait les bacs une fois plein, au vu du poids que cela peut réaliser. Action à travailler avec les écoles.

- Déchets verts: Calculer combien pourrait représenter pour chaque habitant comme baisse d'impôt le fait de convaincre 2 fois plus de monde à utiliser des composteurs et à mieux gérer leurs déchets verts. L'idée est de voir si cette baisse pourrait être suffisamment motivante pour les habitants pour les inciter fortement à jouer le jeu

- Recyclage: Proposer aux parents d'élèves le concept d'une partie écolo pour le loto des écoles. Cette partie spéciale serait récompensée par des gains fabriqués par les élèves durant l'année, avec du matériel recyclé: fabrication d'objets avec des canettes, ... D'autres prix comme un panier de légumes produits par les potagers de parents d'élèves, des produits d'entretien respectueux de l'environnement, ... pourraient compléter les récompenses.

- Recyclage: Créer une charte pour les manifestations organisées par les associations de la commune. On pourrait s'inspirer du guide des eco manifestations, en essayant de faire plus simple et plus adapté à Castelmaurou: http://www.arpe-mip.com/html/files/ECORESPONSABILITE_MANIFESTATIONS/Guide-Eco-manifestations_Avril2009_BD.pdf

Faire un point particulier pour les comité des fêtes qui organise le vide grenier, car bien souvent l'après vide grenier génère plus de 2 camions de déchets.

Objectif I.2: Economiser les ressources en eau et en énergie

- Cantine école: Organiser une rencontre entre la société qui gère la cantine, la municipalité, les et la FRAB (Fédération régionale de l'Agriculture Biologique Midi Pyrénées), afin de voir avec cette société si on pourrait imaginer de passer petit à petit à plus de repas bio, locaux et de saison.

- Cheval: Disposer d'un percheron pour réaliser différentes activités sur la commune: entretien des espaces verts, des chemins de ballade, ramassage des déchets verts, accompagnement du Pédibus, Quelques sites pour des pistes: <http://www.vssg.ch/fr/default.asp?Thema=0&Rubrik=0&Gruppe=1&Seite=88>, http://www.paris.fr/portail/Parcs/Portal.lut?page_id=6566&document_type_id=5&document_id=68387&portlet_id=14913

- Concours: Mettre en place un concours des maisons fleuries durablement, afin de s'en servir comme un moyen de communiquer sur les enjeux du développement durable. Les critères porteront sur la beauté, la gestion de l'eau, la gestion des déchets verts,

- Pédibus: Il semble que le sujet a déjà été proposé aux parents d'élèves mais que le retour ne soit pas favorable: traverser la nationale semble une bonne excuse, car des solutions peuvent exister

- Eclairage public: Baisser l'intensité lumineuse la nuit. Il semble que l'action soit déjà en cours par le SDEG

- Déplacements doux: Identifier grâce à la section cyclo les endroits sensibles et les zones dangereuses à vélo. Action Robert.

- Déplacements doux: Identifier les potentiels flux vélo ou piéton: disposer pour la prochaine réunion d'une carte de Castelmaurou identifiant les zones de vie, les écoles, les magasins, afin d'identifier ces axes et voir si des solutions sont possibles

Objectif I.3: Valoriser le patrimoine local:

- Organiser une 1er balade lors des Journées Nature de Midi Pyrénées en Juin prochain. Cette balade permettra de baliser un premier sentier, de faire découvrir des ressources historiques de castelmaurou.
- Ré-éditer le circuit des randonnées sur Castelmaurou.
- Solliciter le Méliès pour organiser 3 à 4 fois par an une soirée film / débat. Le cinéma se chargerait de faire venir le film, un groupe de citoyen organise le débat. Notez que l'association Coteaux 21 peut vous donner un coup de main sur le sujet.

Autres idées sur d'autres objectifs:

- Créer un CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Points qui devront faire l'objet d'une validation du groupe : Suite à courriel de Mme Martini du 13/02

Lors de la réunion du 2ème atelier nous avons "oublié" un élément dans l'objectif 1. 2 : « Economiser les ressources » l'eau.

Au premier atelier nous avons proposé plusieurs pistes :(voir site mairie)

- Citerne enterrée (permis de construire) ?
- Arrosage terrain de sport ?
- Limiter le pourcentage de surface imperméabilisée ?
- Economie d'eau : arrosage . . ?

A mon avis, pour Castelmaurou (vu la nature des sols), récupérer ou épandre les eaux du pluvial devient primordial,soit dans des citernes (arrosage), soit dans des "puisards" pour la réhydratation des sols, comme le préconise le P L U de la ville de TOULOUSE,

"- la totalité des eaux de toiture devra être absorbée sur l'emprise foncière de l'opération au moyen de puits de réinjection "

Urbanisation,assainissement, pluvial, fossés assainis , font que les surfaces d'infiltrations sont moindres,et par conséquence la nappe phréatique est beaucoup moins alimentée.

Atelier n°2 : Poursuivre ensemble un développement équilibré et dynamique du territoire	
Personnes présentes : CABROL Bénédicte, GRIMAL Marie-Laure, LALLEMAND Eric, PAILHES Maurice, ROCHE Simone, SANS Daniel	
Excusés : AZIDI Karim, BREBBIA Jenny, GOMEZ Didier, LOPEZ-Y-LASO Jacques, MARTINEZ Michel	Binôme de coordination : CABROL Bénédicte GRIMAL Marie-Laure

Compte-rendu de l'atelier n°1 : Transmis par Mme Grimal 12/02

(En vert, des réflexions suite à la réunion du 09/02)

Dans un premier temps, le compte rendu de la séance n°1 des ateliers de l'Agenda 21 qui s'est tenue le 19 janvier 2010 a été lu par Mme Cabrol puis approuvé par l'ensemble des personnes présentes.

Une analyse du document de travail du 09/02/2010 transmis par email a ensuite été réalisée afin de préciser les pistes d'action sur lesquelles l'atelier 2 devait travailler. Ces pistes sont reprises ci-dessous une par une et pour chacune d'elle, une ou plusieurs actions a(ont) été envisagée(s).

OBJECTIF II.1

piste 5 : repenser l'entrée du village (aménagement) : agrandir place de l'église, rétrécir la voie.

À noter que la RD888 est en charge du Conseil Général et que rien ne peut être envisagé sans son accord. Il s'agit d'une route à grande circulation permettant la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire.

⇒ repenser la place devant la mairie en supprimant une partie des places de stationnements s'y trouvant (les plus proches du bâtiment). A noter qu'une partie des places restantes pourra être dédiée aux personnes à mobilité réduite. Dans ce cadre, la législation impose 1 place de stationnement réservée aux personnes handicapées pour 50 places de stationnement.

⇒ créer un sens unique pour le parking situé sous les platanes et donnant accès à la salle des aînées et à la salle des fêtes. Cette action nécessite la création d'une courte section de voirie entre la salle des aînées et la salle des fêtes permettant aux véhicules de sortir au niveau de la route de Lapeyrouse ; l'entrée se faisant par la place de la mairie.

Il faut sécuriser les entrées de la salle des aînées et de la salle des fêtes (présence de personnes dont des enfants possibles), pour cela il ne faut pas créer de zone de circulation devant. Il faudrait essayer de créer un bloc entre mairie/salle des aînées et salle des fêtes. Pour les livraisons à la salle des fêtes et à la salle des aînées, pour l'accès des handicapés il faut mettre en place des bornes mobiles. Il faut éliminer les barrières présentes entre la zone de stationnements sous les platanes et la place de la mairie, repenser l'ensemble des stationnements. Mettre quelques bancs, pour que les gens puissent prendre le temps. Il faut amener les gens à utiliser les places de stationnement situées en contrebas, rue du stade.

⇒ changer les feux présents sur la RD888 en feux qui passent au rouge si on est pas à 30 km/h (puisque zone 30) et qui restent vert si on est à la bonne vitesse.

⇒ mettre le chemin du Calvaire en sens unique « Castelmaurou vers Toulouse » et réaménager le profil en travers de la voie pour en faire une voie en zone 30. Cet aménagement favorise la liaison entre la pharmacie et la poste / le centre commercial / le centre médical. Autoriser le double sens pour les cyclistes et les bus uniquement. Ce sens unique ne doit débiter qu'après la sortie du centre commercial sur le chemin du Calvaire (la sortie du centre commerciale permet d'aller ainsi vers le chemin du Calvaire mais aussi vers la route de Lapeyrouse).

⇒ repositionner le feu situé route de Lapeyrouse, près de chez Cadenet, en le positionnant plus en amont. Cette action permettrait aux poids lourds venant de Lapeyrouse de tourner plus facilement vers Toulouse.

⇒ créer une zone 30 :

- sur la RD888 entre la pharmacie et le Flamingo
- chemin du Calvaire
- au cœur du village (mairie, centre commercial, la poste, l'école, le cinéma, la future aire de jeux)
- chemin du Fort (jusqu'à la future crèche)
- certains lotissements devraient également être en zone 30 (le Bézinat, la Rose des Vents)

piste 6 : utiliser des matériaux de différentes couleurs dans le village

⇒ coloration de la voirie (résine routière) pour renforcer l'information sur la modification de la circulation (passage en zone 30), sur les voies dédiées aux cyclistes, les passages piétons. Utilisation de bandes rugueuses pour matérialiser les entrées et sorties de la zone 30.

piste 7 : aménager le parking de l'école

⇒ aménager un nouveau parking pour les enseignants dans le délaissé présent à proximité de la salle Suzanne Lenglen, à l'angle de la rue du stade et de la rue du Bézinat.

⇒ au droit de l'actuel parking des enseignants pourrait être aménagé un arrêt minute. Par ailleurs du fait de la réalisation de la nouvelle cantine et au vu des livraisons qui se font maintenant à son niveau, l'entrée des écoles maternelle et élémentaire pourrait faire l'objet d'un réaménagement.



ex : arrêt minute créé en octobre 2009 à l'école Jean de la Fontaine à Martignas (Gironde - 33)

piste 8 : aménager la rue derrière le centre commercial (actuellement en sens unique)

⇒ interdire la circulation sur cette voie pour la destiner aux piétons, poussettes, etc.

⇒ envisager une fresque sur le mur riverain pour la rendre plus agréable

⇒ autre piste : éviter que les gens utilisent le parking du centre commercial pour se déplacer parce que le trottoir présent en bordure des commerces n'est pas adapté. Il faut donc élargir le trottoir et le rendre praticable par les handicapés et les poussettes (penser à réaliser sur toute la commune des « bateaux » au niveau des trottoirs pour permettre aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes de descendre des trottoirs facilement).

OBJECTIF II.2

piste 1 : employer des personnes handicapées pour les secteurs de tonte

⇒ faire appel à une entreprise spécialisée et mettre en place un partenariat

piste 2 : organiser un forum de l'emploi

⇒ se mettre en relation avec les entreprises afin de connaître leurs besoins

piste 6 (nouveau point) : mettre en place un point d'informations intercommunal, une sorte de syndicat d'initiative

⇒ lister les sites à visiter sur la Communauté de Communes, les chemins de randonnées (pédestres, cyclables, équestres), les manifestations sur l'année, les associations, les commerces, etc

OBJECTIF II.3

Cet objectif sera plus particulièrement étudié lors de la prochaine séance (n°3) des ateliers de l'Agenda 21 qui se tiendra le mardi 16 mars à 20h30.

Par ailleurs, il a été proposé que cette prochaine séance soit également l'occasion de se rendre sur le terrain.

Points qui devront faire l'objet d'une validation du groupe : Pistes d'actions de l'objectif II.3.

Atelier n°3 : Développer les liens à l'intérieur et à l'extérieur de la commune

Personnes présentes :

AUTRET Valérie, COLLET Jean-Jacques, GOMEZ Claude, MATHOREL Martine, MAUREL Claude, THEVENET Claude

Excusés :

ALET Marie-Ange, ANDREATTI Liliane, BERRONE Valérie, DA PONTE André, GUILHOT Laurence, SOLANO Carine

Binôme de coordination :

MATHOREL Martine

Remarques : Propositions d'actions reprises dans tableau de synthèse

Atelier n°4 : Instaurer une relation privilégiée et durable entre la Mairie et ses habitants

Personnes présentes :

BESSOU Marc, BONNEVILLE Aurore, CLAVERI Sandrine, DISSAUX Pierre, FORTIS Jean, LOPEZ Françoise, PEGARD Mimi, POUYENNE Romain, ROBERT Claudette, SUDRIE Danièle

Excusés :

BERMOND Claudine

Binôme de coordination :

PEGARD Mimi

POUYENNE Romain

Points qui ont fait consensus : Le groupe a préféré ne retenir que les pistes d'actions de priorité « Haute » et ne pas compléter avec celles de priorité « Moyenne ».

Remarques : Propositions d'actions reprises dans tableau de synthèse

3^{ème} séance des ateliers : Mardi 16 mars 2010, de 20h30 à 22h30